

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI
8 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un le huit du mois de décembre,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de JOUCAS se sont réunis en mairie de JOUCAS, sur convocation en date du mercredi 3 février 2021, sous la Présidence de Monsieur Lucien AUBERT, Maire

Etaient présents : Mrs et Mmes AUBERT Lucien, EBOLI Laëtitia, GUILLOT Séverine, JEAN Maurice, LAUBRON Olivier, NICOLAS Lionel, PONTET Muriel, POZZO Alessandro, QUEYTAN Laurent, RICHARD Thibaud.

Etaient absents M. DESORMEAUX Laurent, excusé.

Mme Laëtitia EBOLI a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**1. RENOVATION DES MENUISERIES DU BATIMENT DE L'ECOLE COMMUNALE :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL**

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait savoir à l'Assemblée Délibérante que les menuiseries nécessitent une rénovation complète.

Cette opération de travaux peut prétendre au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales de la part de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	37.692,94	DSIL	30.154,35
		Autofinancement	7.538,59
Total HT de l'opération.	37.692,94	Total	37.692,94

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation des menuiseries de l'école communale et le plan de financement précité ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 30.154,35 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du plan France Relance ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires de cette opération sont inscrits au budget primitif 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

2. CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2020-2022

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

La phase contractuelle 2017-2019 avec le Département s'achèvera le 31.12.2022, date butoir pour appeler les dotations.

De nouvelles modalités d'aide financière du Département à destination des communes de moins de 5.000 habitants au travers de la mise en place d'un Contrat de Solidarité Territoriale (CDTS) 2020-2022 ont débuté depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le montant global de la dotation affectée à la commune s'élève à 84.000 €.

Une part minimale de 10 % du montant de cette dotation sera réservée au financement d'opérations répondant aux critères d'éligibilité de la part « Développement durable ». Deux modifications, par voie d'avenant, pourront être autorisées sur la période contractuelle.

Les opérations de travaux de la commune énoncées ci-dessous pourraient être éligibles au CDST passé avec le Département :

DESIGNATION OPERATIONS	COUT OPERATION HT	TAUX	MONTANT
MISE EN PLACE SIGNALÉTIQUE DENOMINATION ET NUMÉROTATION VOIES COMMUNALES	9.320,82	80 %	7.456,66 €
RENOVATION LOGEMENT ECOLE	28.767,00 €	74 %	21.287.58 €
CREATION D'UN SITE CINERAIRE	58.390,00 €	80 %	46.712,00 €
TOTAL			75.456,24 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** d'établir le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 passé avec le Département et y inscrire les opérations comme proposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes formalités et à signer toutes pièces relatives au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022.

3. DELIVRANCE EN COUPE AFFOUAGERE DE LA PARCELLE N°9 DE LA FORET COMMUNALE

Vu le code Forestier, en particulier, les articles L212-2, L 214-5 à 8 ; L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 24.02.2020 pour l'exercice 2021 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **ARRETE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021 comme suit :**

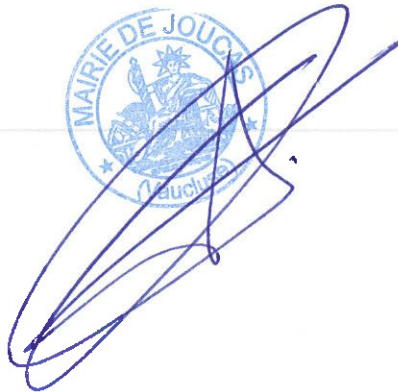
Parcelle	Type de coupes	Volume présumé (en m3)	Surface (ha)	Coupe prévue à l'aménagement	Année prévue aménagement	Année proposée ONF
9	TS	162 M3	5.4	NON	-	2021

- **APPROUVE** le devis proposé par l'O.N.F. concernant cette délimitation pour un montant de 1.430,00 € HT soit 1.716,00 € TTC ;
- **PRECISE** que la coupe affouagère précitée sera découpée en 14 lots ;
- **FIXE** à 130 € le tarif de vente du lot de la taxe affouagère ;
- **DIT** que la coupe est réservée aux habitants résidents permanents de la commune ;
- **DESIGNE** comme garants de la bonne exploitation des bois : Messieurs ALBRAND Jean-Marc, GARCIA Pierre, JEAN Maurice ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document pour mener à bien cette opération.

La séance est levée à 18 h41.

Le Maire,

Lucien AUBERT

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE JOUQUES' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.